

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Arrêté du 29 janvier 2015 portant affectation d'un contrôleur général**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier ;

Sur la proposition du chef du service du contrôle général économique et financier et du directeur du budget,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Bernard COLONNA D'ISTRIA, contrôleur général de 1<sup>re</sup> classe, est affecté auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel des ministères sociaux en qualité de chef du département de contrôle budgétaire à compter du 22 mars 2015.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 29 janvier 2015.

Pour les ministres et par délégation :  
*La chef du service*  
*du contrôle général économique et financier,*  
I. ROUX-TRESCASES